

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, pour des raisons sanitaires, à la salle des associations à 19h00, sous la Présidence d'Aurélié Chabenat, Maire de la commune.

Transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

Mathilde Berthelot, pilote du projet et Camille De Paul, Vice-président de la CCTHB ont présenté au conseil municipal les tenants et aboutissants du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de commune des Terres du Haut Berry.

Redevance incitative : distribution des bacs jaunes

Le Maire présente au conseil municipal, les informations communiquées par le service environnement de la CCTHB :

Les bacs jaunes seront distribués les mercredi 13 et 15 janvier 2021 de 15H30 à 19H30 au Centre communal en présence d'au moins un élu, un agent communal et des agents intercommunaux.

La contenance du bac jaune sera en fonction de la taille du foyer. Il ne sera plus distribué de sacs jaunes, ni de sacs violets.

Pour les résidences secondaires et autres situations particulières, l'accès aux points d'apport volontaires se fera via une carte à puce informatique.

La collecte des bacs jaunes aura lieu tous les 15 jours. Un calendrier des collectes sera disponible à compter de janvier 2021.

Pour plus d'information, il est possible de consulter le site de la Communauté de communes des Terres du Haut Berry.

Redevance d'occupation du domaine public GRDF

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de percevoir la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel présents sur notre commune et qui s'élèvent à 343 euros pour l'année 2020.

Fonds de solidarité pour le logement 2020

La municipalité contribue dans le cadre du Fonds de solidarité Logements aux financements Départemental qui regroupent les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées. Le montant de l'aide accordée pour 2020 est de 775.32 €.

Groupement de commande pour les sorties scolaires sur le territoire de la CCTHB

Le Conseil Municipal confirme son intérêt pour ce groupement de commande proposé par la CCTHB qui permet à la municipalité de bénéficier d'un tarif négocié auprès des transporteurs et adopte, de fait, la Convention de groupement de communes.

Site internet / Page Facebook

Les membres de la commission Communication ont été formés à la mise à jour du site internet en juillet dernier. Ils sont à présent autonomes pour réaliser les mises à jour.

Présentation de la future page Facebook de la Commune par Guillaume Obry.

Rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée. L'école de Saint-Palais accueille 45 enfants cette année.

Le Maire présente les mesures sanitaires qui ont été prises par la municipalité en accord avec les institutrices. La Directrice de l'école à rappeler toutes ces mesures sanitaires aux parents
Embauche d'une personne pour le ménage de la classe de la Directrice par le biais de l'ASER, contrat d'1h 30, trois fois par semaine.

Dégâts dans l'église

Au mois d'août, une partie du mur intérieur de la chapelle de droite de l'église s'est effondrée occasionnant des dégâts en contrebas (bris de chaises, linteaux du reliquaire abimé...). Des devis ont été réalisés par la société SCR afin d'une part de sécuriser la zone d'effondrement mais également de réaliser un calfeutrage entre chevrons afin d'empêcher les pigeons de rentrer de ce côté de la chapelle car leurs fientes sont probablement à l'origine de l'effondrement. Ces travaux s'élèvent à 1 340 € HT pour le calfeutrage entre chevrons et à 9 004,95 € HT pour la dépose et la remise en état de la cloison impactée par le sinistre.

Le Maire propose de demander une subvention dans le cadre de la DSIL à hauteur de 80 % des travaux soit un montant de 8 275,96 € HT, le reliquat serait autofinancé par la Commune.

Questions diverses

Points travaux

La réfection de la voirie route des Reddes a eu lieu début août. Ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune remontée des riverains.

Le dessus du muret qui se trouve vers le lavoir derrière le commerce doit être refait. Jean Michel a demandé un devis aux anciens propriétaires de la briquèterie du Pic : 120 carreaux, devis 266.76 € TTC. Le conseil valide le devis, la réfection sera faite par les employés communaux.

Nuisances olfactives ISDND

Recrudescence des nuisances olfactives depuis quelques jours. La municipalité est en contact quotidien avec les responsables de l'ISDND. Des travaux de remplacement de tuyaux poreux et des réglages sont en cours et expliqueraient l'origine de ces odeurs. Enedis fait également des travaux, ce qui occasionne de multiples coupures de courant et arrêt de la WagaBox ce qui l'empêche de fonctionner normalement et de tirer le débit nominal de soutirage de biogaz.

Panneaux route

Le conseil départemental a confirmé prendre en charge le remplacement des panneaux de l'entrée du village route de Quantilly.

Les panneaux de la fleur des « villages fleuris » devront également être changés car ils ne sont plus aux normes.

Location Centre Communal

Le centre communal peut être loué en respectant les règles en vigueur liées au Covid. Pour toute manifestation de plus de 10 personnes, un dossier fourni par la mairie doit être rempli et adressé à la Préfecture entre 15 jours et 3 jours francs avant la date de l'évènement.

Sivy

Une entreprise de terrassement de Vierzon mandatée par le Sivy est intervenue fin août pour réparer un drain qui avait été écrasé lors des travaux de l'été 2019. De la terre a aussi été ajoutée dans le pré de M. Chevreau pour que la rivière conserve son lit.

Matériel communal

Les agents communaux évoquent les problèmes d'usure et de vétusté du matériel auprès de Jean-Michel GROUSSON qui se charge de demander des devis et des démonstrations de matériel.

Le remplacement du tracteur tondeuse, du rotofil et du vérin de l'épareuse sont en étude de prévision pour le budget 2021.

Course cycliste Paris-Vierzon

Monsieur GROUSSON demande des volontaires (6) au sein du conseil municipal pour sécuriser le passage du Paris-Vierzon dans notre village, le samedi 26 septembre entre 15h-17h.

Concours des Villages fleuris

Madame Marylène Noyer-Moreira revient sur la visite du jury des villages fleuris qui a apprécié notre dynamisme et les projets que nous souhaitons développer dans l'avenir.

Nous devons soutenir et proposer des projets d'aménagement/rénovation aux employés communaux, revoir l'aménagement d'accès au jardin des plantes et le parterre devant la mairie à droite derrière les panneaux de vote.

,